

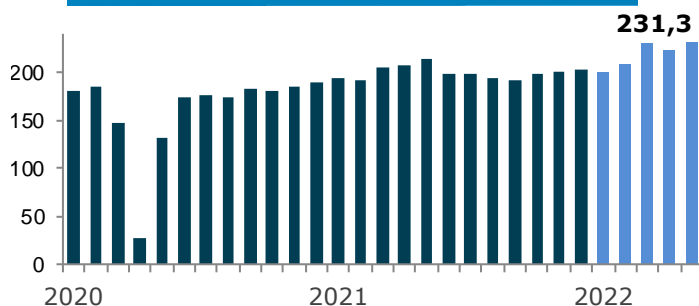
Bulletin mensuel

Mai 2022



- L'industrie atteint un volume d'activité record pour le mois de mai 2022. En effet, en termes désaisonnalisés et annualisés, 231,3 millions d'heures travaillées ont été enregistrées, fracassant de la sorte l'ancien record de mars 2022. Par rapport au mois d'avril 2022, il s'agit d'une augmentation de 4 %.
- En termes bruts, le niveau d'activité est de 18,0 millions d'heures travaillées. En comparant avec la même période l'an dernier, il s'agit d'une augmentation de 8 %. Près de 146 000 salariés ont été actifs sur les chantiers de construction.

GRAPHIQUE 1. ENSEMBLE DES SECTEURS
Heures travaillées en millions



LES SECTEURS

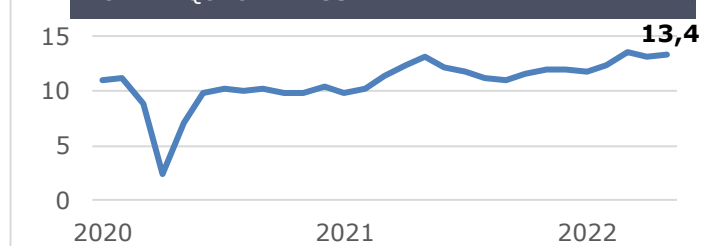
- Le secteur **Génie civil et voirie** rapporte 45,6 millions d'heures en termes désaisonnalisés et annualisés (+2 %). Les sous-secteurs des routes et infrastructures ainsi que des centrales voient leur niveau d'activité augmenter (respectivement +2 % et +10 %), tandis que celui des lignes électriques est en baisse (-2 %).
- Le secteur **Industriel** affiche une croissance de 2 % par rapport au mois d'avril, comptabilisant ainsi 13,4 millions d'heures travaillées en termes désaisonnalisés et annualisés.
- Le secteur **Institutionnel et commercial** enregistre un volume record de 129,0 millions d'heures en termes désaisonnalisés et annualisés. Ses heures travaillées ont bondi de 6 % par rapport au mois dernier.
- Le secteur **Résidentiel** s'élève à 43,3 millions d'heures travaillées en termes désaisonnalisés et annualisés. Le volume de travail du secteur est ainsi constant par rapport au mois dernier.

Heures travaillées en millions
Données désaisonnalisées et annualisées

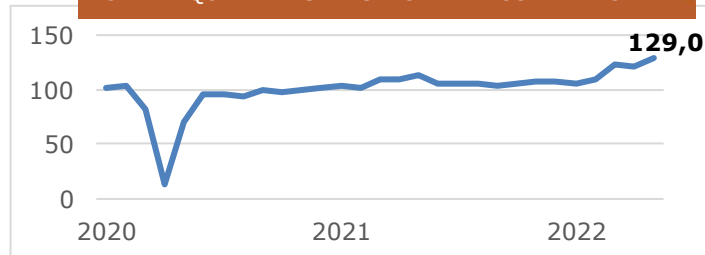
GRAPHIQUE 2. GÉNIE CIVIL ET VOIRIE



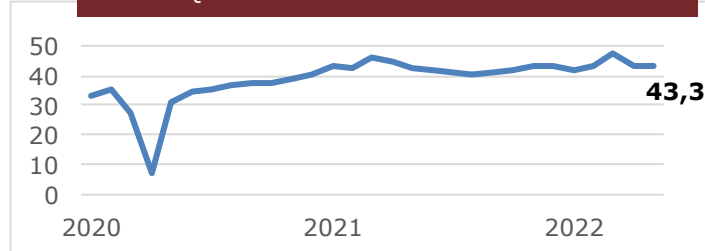
GRAPHIQUE 3. INDUSTRIEL



GRAPHIQUE 4. INSTITUTIONNEL-COMMERCIAL



GRAPHIQUE 5. RÉSIDENTIEL



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Les données portent sur les salariés et les employeurs assujettis à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20). Elles ne concernent que les travaux couverts par la loi, soit environ les deux tiers des travaux de construction, selon les estimations de la CCQ.

Pour plus de renseignements, contacter la Direction des stratégies et portefeuille de projet par téléphone au 514-341-7740 (poste 6564), par courriel à etudeseconomiques@ccq.org ou consulter notre site Web : ccq.org.